

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 6 juin 2023, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion de la manifestation sportive dénommée « GP Patton » et « Critérium européen des jeunes » édition 2023 à Troisvierges, et pour faciliter l'accès à la place N. Adames, à la rue Millbich, au parking tennis et à la piscine en plein air, le samedi 1 juillet 2023, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation;

- Sur le tronçon de rue reliant le parking vis-à-vis de la commune et la « rue de Binsfeld » à Troisvierges, comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, l'accès est interdit aux conducteurs de véhicules dans le sens du parking vis-à-vis de la commune en direction rue de Binsfeld à Troisvierges et la voie est uniquement accessible par la direction opposée, le samedi 1 juillet 2023 de 10h00 19h00. Suppression temporairement de l'article 1/1/a accès interdit, du règlement de circulation.
- Stationnement interdit au parking vis-à-vis de la commune à hauteur de « 9-11, Grand-rue » à Troisvierges comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, le samedi 1 juillet 2023 de 10h00 19h00.
- Le tronçon de rue (tunnel) reliant le parking tennis à la « rue de Millbich » et la « rue Massen » à Troisvierges comme indiqué en couleur rouge sur le plan annexé, la circulation y sera réglée par des signaux colorés lumineux, et l'accès sera interdit aux véhicules ayant une hauteur supérieure à 2 mètres, le samedi 1 juillet 2023 de 10h00 19h00.

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête. le bourgmestre: signé Edy Mertens

